



Le 21 juin 2017

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

- Acquisition d'un terrain jouxtant la station d'épuration côté route de Chaon

Par délibération du 9 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir un terrain non bâti classé en zone N du Plan Local d'Urbanisme, en emplacement réservé et situé au lieu-dit Les Colmains - Route de Chaon à Vouzon. La surface du terrain est de 54 a et 56 ca et il jouxte la station d'épuration de la Commune. De plus, une importante canalisation d'eaux usées raccordée à la station passe dans cette parcelle.

Par courrier du 5 avril 2017, la propriétaire a confirmé son accord pour vendre ce terrain à la Commune au prix demandé.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'acte de vente.

- Indemnité du Maire et des Adjointes - Nouveaux barèmes indemnitaires

Au 1^{er} février 2017, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes ont évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique passant de 1015 à 1022 et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Aussi, il convient de prendre une délibération intégrant ces nouveaux paramètres. Les taux des indemnités du Maire et des Adjointes de Vouzon sont inchangés.

- Réalisation d'un audit / diagnostic des installations d'éclairage public – Demande de subvention au SIDELC

Le SIDELC a modifié, depuis le 1^{er} janvier 2017, ses compétences concernant l'éclairage public.

Aussi, pour toute nouvelle création ou mise aux normes de points lumineux ou commandes d'éclairage, la Commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention sur l'éclairage public à condition que la Commune ait réalisé un audit / diagnostic de ses installations d'éclairage public.

Le SIDELC est également en mesure de subventionner la Commune sur la réalisation de cet audit à hauteur de 60 % du coût HT de la prestation.

L'audit sera effectué par l'entreprise Noctabene pour un coût de 2 694.92 € HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur le Président du SIDELC pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour financer cette prestation.

- Budget Eau / Assainissement - Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de Lamotte-Beuvron a fait part de l'existence de créances qui sont irrécouvrables concernant le paiement de factures d'eau et d'assainissement. Le montant de ces créances est de 561.08 €. Ce dossier a fait l'objet d'une décision de justice.

Le Conseil Municipal décide d'effacer cette dette.

- Décision modificative budgétaire - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Les communes membres de la communauté de communes Cœur de Sologne ont été informées après le vote du budget primitif par les services préfectoraux du montant prélevé au titre du FPIC 2017. Aussi, les crédits affectés en section de fonctionnement à la ligne budgétaire correspondante sont insuffisants à hauteur de 2 800 € et il est donc nécessaire d'augmenter les crédits de cette ligne de ce même montant.

- Services de l'Assainissement Collectif et de l'Eau Potable - Rapports annuels 2016

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service public de l'Eau Potable et un rapport annuel concernant l'Assainissement Collectif.

Le Maire donne lecture des rapports annuels 2016 où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité de ces services.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

- Actualisation du prix des repas au restaurant scolaire

Par délibération en date du 23 juin 2016, le prix du repas à la cantine a été fixé à 3.15 € pour les enfants et à 4.20 € pour les autres rationnaires pour l'année scolaire 2016-2017.

Au vu du bilan financier de l'année scolaire écoulée, il est décidé de porter ce prix à 3.20 € par repas pour les enfants et à 4.25 € par repas pour les autres rationnaires pour l'année scolaire 2017-2018.

- Questions diverses

Néant